DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)
SEANCE DU Vendredi 20 janvier 2023

N° DE LA DELIBERATION : 2023005

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline,
Absents : Sébastien Bourguet (procuration à Eric Lafont) ; Jean-Luc Sauvayre (procuration à Jean-Michel Laine)
A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11
Date de la convocation : 06 janvier 2023
Date d'affichage : 06 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Affiché le 27/01/2023
ID : 030-213001092-20230120-DE2023005-DE

Objet de la délibération : CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES POUR L'ELABORATION D'1 DOCUMENT D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de mettre en place un réel projet de développement de la commune il serait nécessaire de se doter d'un document d'urbanisme plus adapté que le RNU.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres DECIDE de consulter des bureaux d'études afin d'établir des devis en vue de l'établissement d'une carte communale. Il CHARGE Monsieur le maire de consulter différents cabinets afin d'exécuter la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr